Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201016-20251215-DEL_2025_99-DE

99

DEPARTEMENT

DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRONDISSEMENT

DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 08 décembre 2025
Date d'affichage : 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : MM. DELISLE H., BOULANGER J.F., GLORION M., BELLEC D, BELLEC C., IGIGABEL S., VOLLAND A., JEZEQUEL B., BONNIEC L., NICOLAS M.,

Absents : RIVOALLAN S., GAREL A., TOURETTE J., KERBOEUF S.

M. KERBOEUF Sébastien a donné procuration M. BELLEC David

Mme BELLEC Carine est nommée Secrétaire de Séance

PARTICIPATION A LA COURSE AR REDADEG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du passage de la course Ar Redadeg sur la commune dans la nuit du vendredi 8 mai.

Cette course en relais, organisée en faveur de la langue bretonne, s'élancera de Lannion le vendredi 8 mai pour effectuer un tour de la Bretagne et se terminera à Nantes le samedi 16 mai. Elle a pour objectif de sensibiliser le public à la culture et aux langues de Bretagne, ainsi que de collecter des fonds au profit des écoles Diwan et de plusieurs projets culturels (breton et gallo).

Les organisateurs sollicitent la commune afin qu'elle participe à cette collecte de fonds par l'achat d'un kilomètre de course sur son territoire.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un kilomètre, pour un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer à la course Ar Redadeg par l'achat d'un kilomètre, pour un montant de 250 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
C. BELLEC